

L'activité opérationnelle

au CSI Haut-Lac :

Une diversité d'interventions tout au long de l'année réparties en plusieurs domaines dont :



Incendie

Habitations, végétation, véhicules, industries,...



Secours à personnes et animaux

Relevage, accès difficiles, évacuation...



Accidents de la circulation

Accidents routiers, ferroviaires, aériens, navigation...



Opérations diverses

Recherches, inondations, éboulements, pollutions,...

1 centre de secours et incendie et 4 détachements répartis sur les communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph assurent la protection des 9'650 habitants, population pouvant atteindre plus de 15'000 personnes en saisons touristiques.

Numéro d'appel d'urgence



*Devenez sapeur-pompier
volontaire !*

079 / 665 87 40

service-feu@bluewin.ch

**Pour plus d'informations,
contactez le centre**

le plus proche de chez vous :

Vionnaz

: Cap E. Delseth / 079/449 35 76
Ch. Du Château, 1895 Vionnaz
edelseth@netplus.ch

Vouvry

: Plt S. Ducrey / 079/424 63 05
Rue Hippolyte-Pignat, 1896 Vouvry
sducrey@bluewin.ch

Port-Valais

: Cap Ph. Page / 079/463 56 93
Route des Iles, 1897 Le Bouveret
philippe.page@netplus.ch

St-Gingolph

: Cap Ch. Grept, 079/606 10 51
Place de la Gare, 1898 St-Gingolph
christophe.grept@bluewin.ch



CSI Haut-Lac
Case Postale 224 / 1896 Vouvry
service-feu@bluewin.ch

Ne laissons pas le manque
de sapeurs-pompiers volontaires
devenir la prochaine

urgence !



Rejoignez-les !



Entre missions prioritaires
et engagements volontaires,
un même objectif :

répondre à l'urgence

Pour certains, la vocation s'est réveillée tôt, pour d'autres, plus tardivement...

Certains l'ont hérité d'un père, d'autres de leur entourage. Certains sont étudiants, artisans, d'autres fonctionnaires, chefs d'entreprise...

Mais tous sont porteurs d'une même vocation :

Venir en aide aux autres

Dans les communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph (CSI Haut-Lac), une centaine de sapeurs-pompier volontaires, hommes et femmes de tous âges, tous métiers, partagent le même engagement.

Aujourd'hui, le manque de sapeurs-pompier volontaires pourrait devenir une urgence.

Les sapeurs-pompier ont besoin de vous, tout comme un jour peut-être, vous aurez besoin d'eux.

Alors pourquoi pas vous ?

**Maria,
Mère au foyer
et veilleuse de nuit**

« J'ai 40 ans et ce sont les valeurs des sapeurs-pompier qui m'ont donné l'envie de m'engager : l'altruisme, donner sans rien attendre des autres... C'est une vocation que j'ai toujours eu en tête »



7% des sapeurs-pompier dans le
CSI sont des femmes

Engagez-vous au quotidien et

***devenez
sapeur-pompier volontaire***

Venez partager les valeurs humaines qui animent les sapeurs-pompier. Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 à 42 ans
- résider dans une commune du CSI
- remplir les conditions d'aptitude médicale

Dès votre engagement, vous recevrez une formation initiale adaptée à vos missions. Vous pourrez ensuite vous spécialiser au sein des groupes du secours routier, de la protection respiratoire, machinistes, chauffeurs, centralistes, etc...

L'accès aux différents échelons du commandement sont également possibles tout au long de la carrière de sapeur-pompier qui se termine à l'âge de 50-52 ans

Une formation solide !

**Athanase,
Employé communal
Travaux publics**

« Sapeur-pompier depuis 2007. Au début, ce sont les copains qui m'ont incité à m'engager ainsi que la diversité des missions comme le secours à personnes en danger, la protection respiratoire, l'incendie, et l'esprit d'équipe »



100% des sapeurs-pompier
du CSI sont des volontaires

Sapeur-pompier volontaire :

une plus-value et

***un atout sécurité
pour votre employeur***

Le sapeur-pompier volontaire met à profit de l'institution publique ou de l'entreprise qui l'emploie des compétences réelles :

- ***C'est un employé sur qui l'on peut compter :*** il a l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, de l'initiative et de la rigueur.
- ***C'est un agent de prévention et de sécurité :*** il peut être conseil auprès de son employeur en matière de sécurité.
- ***C'est un secouriste expérimenté et formé :*** il peut intervenir immédiatement en cas d'accident dans l'entreprise, il peut aussi être acteur de la formation des autres membres du personnel.

***Un partenaire et non une
contrainte !***

**Steve,
Carrossier
Indépendant**

« Dans le domaine du secours routier mon expérience professionnelle est mise à disposition des sapeurs-pompier et ma formation de cadre sapeur-pompier au profit de mon entreprise »



Sapeur-pompier volontaire
un acte civique et de citoyenneté